

**Délibération n° 2017- 071 en date du 10 Avril 2017**  
**CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI**  
**DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

**Présents** : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

**Pouvoirs** : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

**Excusés** : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

**Secrétaire de séance** : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure, il est nécessaire de créer un poste à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, dont le temps de travail sera modulé entre la comptabilité, notamment pour toute la partie investissement et suivi des marchés publics et le secrétariat-accueil.

Monsieur le Président précise que ce poste pourra être occupé par deux agents à mi-temps, si la Communauté de Communes n'est pas en capacité de recruter un seul agent.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Vu le décret N° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Accusé de réception en préfecture  
N° 14414-2017-071-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2017  
Date de réception préfecture : 14/04/2017

- Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

**DECIDE :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet;  
L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Charge Monsieur le Président d'effectuer la déclaration d'emploi,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 Avril 2017  
Pour copie conforme, le 14 Avril 2017

Le Président,

**Pierre DESARMENIEN**

